



Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil  
à l'appui  
d'un projet de décret  
portant octroi d'un crédit  
de 2.870.000 francs destiné  
à l'organisation de la journée cantonale,  
à la promotion des régions et du tourisme,  
à l'occasion de l'Expo.02  
(Du 23 août 2000)

---

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

## I. INTRODUCTION

La mise sur pied de l'Expo.02 dans la région des Trois-Lacs est une occasion exceptionnelle de démontrer la capacité créatrice, la vitalité de notre pays et d'affirmer notre volonté de dialogue et d'ouverture.

A l'origine de ce défi, le canton de Neuchâtel, dans son ensemble, doit pouvoir tirer profit d'un tel événement dont les retombées seront bénéfiques pour le Pays de Neuchâtel et la région intéressée.

Par deux fois, le Grand Conseil neuchâtelois a manifesté sa volonté et sa conviction à l'égard de l'exposition nationale :

- en acceptant, le 21 novembre 1994, par 97 voix sans opposition, un crédit de 385.000 francs pour permettre au canton de participer à l'étude de faisabilité du projet d'Exposition nationale;
- en adoptant, le 30 septembre 1996, par 94 voix contre 2, le crédit de 9.945.000 francs pour la participation du canton de Neuchâtel à l'Exposition nationale 2001 « Le Temps ou la Suisse en mouvement ».

De plus, à l'instar des autres cantons, Neuchâtel assurera un certain nombre de prestations, en particulier dans le domaine de la sécurité, en faveur de l'Expo.02.

Aujourd'hui, nous sollicitons le Grand Conseil en vue d'obtenir le crédit nécessaire à l'organisation de la journée cantonale que nous mettrons sur pied conjointement avec les cantons d'Appenzell, d'une part, à la promotion des régions du canton de Neuchâtel par l'octroi d'un soutien au projet de Tourisme neuchâtelois, à l'occasion de l'Expo.02, d'autre part.

## II. L'ÉVOLUTION DE L'EXPOSITION NATIONALE

Nos travaux ont été ralentis par la crise de l'Expo.01 en 1999. Rappelons que sa direction a dû être restructurée et qu'un Comité directeur composé de cinq personnes et présidé par M. Franz Steinegger a pris le relais du Comité stratégique. Un nouveau budget et plan de financement ont été élaborés par la nouvelle direction d'Expo.01, rebaptisée Expo.02, pour satisfaire aux exigences posées par le Conseil fédéral. Les Chambres fédérales ont octroyé un crédit supplémentaire de 250 millions de francs en décembre 1999 et ont accepté d'allouer une garantie de déficit de 338 millions de francs lors de la session de juin 2000. La Conférence des directeurs cantonaux des finances a pris acte de cette décision et considéré qu'il n'y avait pas lieu pour l'instant d'envisager une participation des cantons à cette garantie de déficit.

Restructurée et resserrée, disposant de nouvelles sources de financement publiques, l'Expo.02 offre aujourd'hui les garanties nécessaires à sa réalisation. Malgré les difficultés qui l'attendent encore et qui sont inhérentes à un projet de cette envergure, l'Expo.02 ouvrira ses portes le 15 mai 2002.

## III. MOTION MURIEL BARRELET ET JEAN STUDER

Le 23 juin 1997, les députés Muriel Barrelet et Jean Studer déposaient la motion 97.126 dont nous rappelons le texte ci-après :

97.126

23 juin 1997

Motion Muriel Barrelet et Jean Studer

Création d'un groupe cantonal chargé de soutenir et de coordonner les initiatives suscitées par l'Expo 2001, en particulier sur le plan culturel

*La réalisation de l'Exposition nationale a provoqué dans notre canton l'émulation souhaitée par tous. En effet, de nombreux projets ont été présentés au comité stratégique et beaucoup d'initiatives sont, sans aucun doute, encore en gestation.*

*Mais, l'Expo 2001 ne pourra, de toute évidence, pas les prendre en compte ni encore moins les intégrer. Elle est au contraire tenue, conformément à son mandat principal, de s'écarter d'une vision trop régionaliste de la manifestation et de s'atteler à la réalisation d'un événement national et non régional.*

*Le risque est grand que ces initiatives se découragent et que, finalement, le déroulement de cet immense événement n'ait aucun impact à l'extérieur de la ville de Neuchâtel. Il est donc important que le canton saisisse la chance offerte par l'Expo 2001 en soutenant et coordonnant les projets, notamment culturels, et en suscitant de nouveaux.*

*Si le canton décide de ne rien faire, l'Expo ne fera rien pour lui, comme elle ne fera rien pour ses régions périphériques.*

*Dans cette optique, il est urgent de créer un groupe de travail cantonal, à l'image de celui de la ville de Neuchâtel ayant pour mission de prendre en compte les problèmes organisationnels, les activités culturelles, le transport, le tourisme et les loisirs.*

*En effet, l'ensemble du canton et chaque région doivent être associés à la réflexion et à l'organisation de manifestations liées à l'Expo.*

*Ce groupe de travail aura comme tâches principales :*

- *imaginer le rôle culturel et touristique que le canton devra jouer en 2001 ;*
- *susciter des initiatives ;*
- *soutenir et coordonner les projets existants ;*
- *aider à la recherche de moyens de financement.*

*Conscients que le canton a un rôle important à jouer en 2001, notamment en matière culturelle, nous demandons au Conseil d'Etat d'étudier la mise en place de la structure décrite ci-devant.*

*La motion, de même que l'urgence qui était demandée ont été acceptées par le Grand Conseil le 25 juin 1997.*

Cette motion a conduit le Conseil d'Etat à la nomination de la Commission neuchâteloise Exposition nationale, le 17 septembre 1997, ainsi qu'à l'extension de sa mission. Par ailleurs, le Conseil d'Etat a répondu à une interpellation en relation avec cette motion, en date du 18 novembre 1998.

#### IV. COMMISSION NEUCHÂTELOISE EXPOSITION NATIONALE

Le 20 mars 1995, le Conseil d'Etat avait constitué un groupe de travail dont le mandat a été étendu et qui finalement a débouché sur la nomination, le 17 septembre 1997, de la Commission neuchâteloise Exposition nationale, composée de 25 membres issus des différents milieux et régions du canton, commission présidée par M. Jean Guinand, conseiller d'Etat.

Cette commission a notamment pour mandat :

- d'assurer la liaison entre le canton de Neuchâtel et la direction d'Expo.02 ;
- de recevoir et d'assurer l'information ;
- de coordonner, canaliser et soutenir les projets du canton ;
- d'imaginer le rôle culturel et touristique que le canton de Neuchâtel devra jouer ;
- de réfléchir et définir la participation du canton en tant qu'exposant.

Depuis le 20 mars 1995, le groupe de travail, puis la Commission neuchâtoise Exposition nationale ont tenu 23 séances. En outre, plusieurs sous-commissions ou groupes de travail ont été constitués en vue d'examiner et de traiter des points particuliers nécessitant des examens approfondis ou des contacts réguliers à l'intérieur et à l'extérieur du canton.

Au cours de ses séances plénières, la commission a été informée de l'état d'avancement du dossier général Expo.01, puis Expo.02. Elle a discuté et analysé les dossiers suivants, conformément à son mandat :

- a) choix de thèmes que le canton de Neuchâtel souhaiterait traiter à l'occasion de l'Expo.02 dans les pavillons intercantonaux ;
- b) journée cantonale ;
- c) soutien à des projets dans les régions du canton ;
- d) promotion des régions et du tourisme ;
- e) soutien à des projets artistiques et culturels.

## V. EXPOSITIONS THÉMATIQUES (PROJETS INTERCANTONAUX)

Les cantons se sont organisés pour réaliser quatre expositions thématiques. Ils disposent pour cela d'un fonds de 30 millions de francs prélevés sur les subventions cantonales versées à l'Expo.02. Chaque projet est donc financé à hauteur de 7,5 millions de francs. Ces quatre projets ont été acceptés à l'époque par le jury et la direction artistique de l'Expo.01 et n'ont pas été remis en question.

Les thèmes suivants ont été proposés par la commission cantonale :

- les frontières ;
- le temps ;
- l'eau ;
- le plaisir ;
- les repères ;
- les signes ;
- les passages.

Certains de ces thèmes seront traités par d'autres cantons ou exposants.

Finalement, ces différentes propositions de thèmes ont conduit Neuchâtel à participer à la réalisation de deux expositions thématiques, à savoir :

- Régionalisation - géométrie variable (projet de l'Espace Mittelland + Argovie) ;
- Viv(r)e les frontières (projet regroupant les cantons de Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Genève, Jura, Neuchâtel, Tessin, Valais et Zurich).

### 1) Régionalisation - géométrie variable (titre de travail)

Ce projet a été conçu par les six cantons de l'Espace Mittelland (sans le Valais pour l'instant), rejoints pour l'occasion par Argovie. Il sera piloté par le bureau Techdata de Berne, sous le contrôle des cantons et en collaboration avec la Direction artistique de l'Expo.02. La réalisation de cette exposition, après concours, a été confiée au groupe « d-case », les architectes Barbara Holzer et Florian Köhl (Berlin et Zurich) qui avait présenté un projet intitulé « Croisière.02 ».

Il s'agit d'illustrer le thème politique traitant de la collaboration intercantonale, des fusions petites ou grandes, de la création de régions, etc. Le thème interroge sur la viabilité des structures actuelles. La réponse par la « géométrie variable » veut montrer au visiteur que ces questions sont complexes, qu'il n'y a pas de solutions toutes faites, mais qu'il faut développer une véritable culture du partenariat.

Les auteurs ont imaginé une mise en scène dans laquelle les visiteurs doivent parcourir un espace de notre territoire où se confrontent la réalité des chiffres et des statistiques et les aspirations individuelles présentées par des artistes.

### 2) Viv(r)e les frontières

Il s'agit d'un projet élaboré par les cantons de Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Genève, Jura, Neuchâtel, Tessin, Valais et Zurich. Après un concours effectué selon les règles de l'Organisation mondiale du commerce, la réalisation du projet a été confiée à l'Atelier Brückner de Stuttgart qui le construira en partenariat avec l'entreprise suisse Nüssli-Special Events.

Cette exposition proposera une exploration de la notion de frontière sous ses aspects sociaux, culturels et politiques dans le cadre de la vie quotidienne. Il s'agira d'éprouver et de questionner le sens et la nécessité des limites qui structurent nos façons de vivre en tant qu'individus et membres de communautés différentes. Le défi consiste à traiter ce thème par une scénographie dynamique et ludique.

## VI. JOURNÉE CANTONALE

Comme en 1964, l'Expo.02 souhaite mettre en évidence une Suisse riche de ses différentes cultures par l'organisation de journées cantonales. Le fil conducteur de ces journées sera la thématique « mythes et réalités » qui laisse aux cantons une grande liberté d'expression pour se présenter par une manifestation marquante (jeux, concerts, cortèges, etc.).

Rappelons que Neuchâtel avait organisé une journée dans le cadre de l'Exposition nationale de 1964. Celle-ci se déroula le 18 septembre et réunit environ 1300 participants. Un grand cortège avait été organisé par les districts du canton qui avaient décidé de traiter trois thèmes: Hier (1814-1848)

pour Neuchâtel et le Val-de-Ruz; Aujourd'hui (1964) pour Boudry et le Val-de-Travers; Demain (2000) pour les Montagnes. La réalisation des costumes et des chars thématiques avaient été confiée à des artistes. Après la cérémonie officielle dans la grande halle et précédant le banquet, les participants purent entendre la cantate « Les voix de la forêt » (texte de Marc Eigeldinger et musique de Samuel Ducommun) exécutée par l'Orchestre de la Suisse romande et les chorales de La Chaux-de-Fonds et du Locle, sous la direction de Robert Fallier. Cette cantate avait été commandée pour le 150<sup>e</sup> anniversaire de l'entrée de Neuchâtel dans la Confédération, le 12 septembre 1814.

Pour répondre à une des attentes d'Expo.02, soit le dialogue entre les cultures, Neuchâtel a répondu positivement à l'invitation des cantons d'Appenzell et organisera cette journée conjointement avec ces deux cantons. Elle se déroulera sur l'artelage de Neuchâtel les 25 et 26 mai 2002, soit dix jours après la journée d'inauguration de l'exposition. Le choix du site de Neuchâtel a été dicté par le souhait des cantons d'Appenzell de visiter l'exposition intercantonale « Aua extrema » à laquelle ils ont participé et par la nécessité d'héberger la délégation appenzelloise.

De caractère festif et populaire, cette manifestation vise à promouvoir les échanges et la compréhension mutuelle. Elle sera précédée par des échanges scolaires, touristiques, économiques, médiatiques, etc., favorisant la connaissance réciproque de nos cantons. Il est primordial que, dès maintenant, des liens et des contacts puissent être établis afin de préparer cette rencontre que l'on souhaite inscrire dans un cadre de relations durables.

L'objectif est aussi de réunir à cette occasion toute la population du canton, de présenter à nos partenaires et aux visiteurs de l'Expo.02, la richesse et la diversité de notre culture et de nos régions au travers d'événements artistiques et de spectacles musicaux.

Des recherches ont été entreprises afin d'associer les Appenzellois d'origine, domiciliés dans le canton de Neuchâtel, à l'organisation de ces journées. Une attention toute particulière sera accordée à l'accueil de la délégation appenzelloise (environ 1300 personnes).

Les autorités des cantons d'Appenzell et de Neuchâtel sont d'avis que la mise sur pied de cette journée devrait s'inscrire dans un cadre budgétaire total de 1 million de francs, dont deux tiers seraient assurés par Neuchâtel, soit 670.000 francs et 330.000 francs pris en charge par les cantons d'Appenzell.

Des premiers contacts ont déjà eu lieu entre les cantons d'Appenzell et de Neuchâtel à propos de l'organisation des journées des 25 et 26 mai 2002. Un avant-projet artistique sera élaboré dans le courant de l'automne 2000 et sera présenté par les trois cantons en mai 2001.

Dans notre canton, un groupe de travail a été constitué dans le but de promouvoir et de développer, dès l'année 2001, les échanges et les rencontres entre enseignants, élèves et responsables d'institutions scolaires des cantons d'Appenzell et de Neuchâtel. Une somme de 70.000 francs est prévue à

cet effet du côté neuchâtelois. D'autres milieux, notamment dans les médias et les sports se sont également déclarés intéressés par les échanges.

Une première rencontre entre les délégations des cantons d'Appenzell et de Neuchâtel a eu lieu le 25 juin 1999. Ce fut l'occasion pour les autorités neuchâteloises de montrer le site de l'arteplage de Neuchâtel. Les travaux se poursuivent désormais au sein de groupes chargés de l'organisation de cette journée. D'ores et déjà, une nouvelle réunion entre les autorités politiques et les groupes de travail est fixée en mai 2001 en Appenzell, soit un an, avant la journée cantonale.

Pour réaliser ce projet et pour assurer l'accueil des Appenzellois dans notre canton ainsi que la présentation de nos régions, nous sollicitons de la part du Grand Conseil un crédit de 870.000 francs représentant les 670.000 francs de la part neuchâteloise et un montant de 200.000 francs pour assurer l'accueil des Appenzellois dans notre canton. Un montant de 500.000 francs pourra être déduit, la Commission neuchâteloise de répartition des bénéfices de la Loterie romande ayant, en effet, accepté de soutenir financièrement cette journée, particulièrement le volet culturel de celle-ci. C'est donc un crédit de 370.000 francs que nous demandons au Grand Conseil pour la réalisation de ce projet. A titre indicatif, nous relevons que les crédits d'ores et déjà prévus ou votés dans certains cantons, pour leur journée cantonale, se situent entre 800.000 francs et 2.500.000 francs.

## VII. SOUTIEN À DES PROJETS DANS LES RÉGIONS DU CANTON

Lors de sa séance du 27 octobre 1997, la Commission neuchâteloise Exposition nationale a désigné un groupe de travail de 7 membres chargé d'analyser un certain nombre de projets qui lui avaient été adressés directement par leurs auteurs et de déterminer les modalités en vue du lancement d'un appel aux régions pour de nouveaux projets. A cet effet, des contacts ont été pris avec les représentants des associations régionales neuchâteloises intéressées par l'Exposition nationale, de même qu'avec les responsables culturels des villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds. Cette démarche a été faite dans le souci d'associer le plus largement possible l'ensemble du canton aux propositions.

Au total, 46 projets ont été examinés par le groupe de travail dont 21 avaient été refusés par le jury d'Expo.01. Le souci de la commission s'est avant tout porté sur des projets dont la réalisation pourrait inciter les visiteurs à revenir dans le canton après l'Exposition nationale.

Dans ce sens, différents critères de sélection ont été retenus par le groupe de travail qui a décidé d'éliminer les projets liés directement aux événements se déroulant sur les arteplages, pour ne prendre en compte que les propositions extérieures à l'Expo.02. Ont également été écartés: les projets commerciaux et les demandes d'emploi ou de mandats. Seuls ont finalement été

retenus les projets d'animation régionale en fonction de leur intérêt, de leur faisabilité, de leur financement et de leur durabilité.

En définitive, le groupe de travail a proposé à la commission plénière de soutenir les projets suivants :

- la réalimentation en eau des Moulins souterrains du Col-des-Roches ;
- le jardin des plantes, à Vaumarcus ;
- la construction du «Pont de l'Avenir» sur le canal de la Thielle, au Landeron ;
- la construction d'une piste de luge d'été à la Robella, à Buttes.

Face aux quatre propositions précitées, la Commission neuchâteloise Exposition nationale a manifesté un certain scepticisme en étant consciente que le Grand Conseil n'accepterait pas de voter, sous prétexte de l'Expo.02, des crédits qu'il n'accorderait pas en d'autres circonstances et en fonction de la situation financière du canton. En effet, ces projets pouvaient laisser croire que l'on procède de manière artificielle en faisant un saupoudrage par région. Il est, en outre, difficile de les justifier par rapport à l'Expo.02.

Compte tenu des réserves émises au sein de la commission précitée et de l'enthousiasme mesuré que ces projets ont provoqué, le Conseil d'Etat est d'avis que l'on doit renoncer à accorder un soutien financier à ce type de propositions, dans le cadre du crédit cantonal Expo.02. Il pourrait l'être dans d'autres circonstances.

En revanche et compte tenu du fait que la journée cantonale constituera un événement majeur, nous considérons qu'il est important que les régions puissent se présenter lors de cette manifestation et pendant toute la durée de celle-ci.

## VIII. PROMOTION DES RÉGIONS ET DU TOURISME

Toutefois, nous pensons que l'Expo.02 représente une opportunité extraordinaire pour l'ensemble du canton, comme en attestent les études de l'Institut de recherches économiques et régionales (IRER) sur les retombées économiques de l'Expo pour toute la région. Dès lors et dans le but de présenter toutes les régions du Pays de Neuchâtel et de l'Arc jurassien aux visiteurs de l'Expo.02, nous proposons de mettre un crédit extraordinaire de 2.500.000 francs à disposition de Tourisme neuchâtelois pour soutenir son projet de pavillon d'accueil et d'information en utilisant le concept de «Watch Valley».

Une telle réalisation doit s'inscrire dans une campagne de promotion du canton et avoir pour objectif d'inciter les gens à revenir visiter ou à séjourner dans le Pays de Neuchâtel après 2002. Elle doit être l'occasion de créer et d'affirmer l'image que le canton entend donner dans l'avenir.



Tourisme neuchâtelois sera de toute façon appelé à assurer un service de renseignements touristiques aux milliers de visiteurs qui sont attendus à Neuchâtel pendant l'Expo.02; il devra de surcroît profiter de cet afflux de visiteurs pour promouvoir la région. Il serait en effet regrettable de ne pas profiter de ce potentiel pour renseigner et séduire les visiteurs de l'Expo.02 et les inciter à revenir après la manifestation.

Tourisme neuchâtelois souhaite utiliser le concept de Watch Valley, qu'il présenterait dans un pavillon que devrait traverser tout visiteur de l'Expo.02, où il pourrait recevoir de l'information sur les lieux touristiques et représentatifs de Watch Valley, avec un accent particulier sur le canton : la haute horlogerie, l'horlogerie mécanique moderne, le design horloger, la commercialisation et les marques prestigieuses, l'horlogerie de demain, la fabrication et la sous-traitance, à travers toutes ses régions.

Ainsi serait mis en valeur tout le potentiel touristique de notre canton, sa nature aussi bien que sa culture, tout en faisant rayonner l'industrie horlogère. Il s'agit d'un projet fédérateur qui ne peut que renforcer la cohésion cantonale.

Rappelons que « Watch Valley » est un concept de destination touristique pour toute la région horlogère, de la Vallée de Joux à Soleure. Ce concept est soutenu par les 22 villes membres du Réseau des villes de l'Arc jurassien, les cantons de VD, JU, BE, SO, NE et six offices du tourisme.

Le projet de construction du pavillon de Tourisme neuchâtelois fera l'objet d'un appel d'offre public répondant au programme fixé par un avant-projet, dont l'élaboration a été confiée à un bureau d'architecture.

Le budget global de Tourisme neuchâtelois, y compris les frais d'exploitation du pavillon, s'élève à 5 millions de francs. Il se compose ainsi : construction et maintenance du pavillon : 1.600.000 francs ; scénographie : 2.500.000 francs ; accueil touristique (personnel) : 570.000 francs ; watch service et watch shop : 330.000 francs. Nous vous proposons de soutenir ce projet à hauteur de 2.500.000 francs, le reste devant être assuré par un financement privé. L'engagement financier du canton n'interviendra que dans la mesure où Tourisme neuchâtelois aura pu réunir les moyens financiers nécessaires à la réalisation de son projet de pavillon.

## IX. SOUTIEN À DES PROJETS ARTISTIQUES ET CULTURELS

Par la création de la Commission neuchâteloise Exposition nationale, la mise sur pied d'une journée cantonale et la promotion des régions du canton, nous répondons en partie aux auteurs de la motion 97.126. Toutefois, dans les actions présentées dans ce rapport, il manque encore le soutien au volet artistique. A ce sujet, l'on doit malheureusement relever que la commission n'a pratiquement pas reçu de propositions pour des manifestations culturelles, en relation avec Expo.02.

L'importance de la création et de la recherche artistiques ne sont plus à démontrer ; elles ont indiscutablement un impact sur le développement des régions et témoignent d'une capacité d'innovation et d'un esprit d'entreprise.

Le canton de Neuchâtel doit pouvoir, à l'occasion d'Expo.02, démontrer et affirmer la vigueur de sa vie culturelle et artistique. Certes, un grand nombre d'événements seront organisés par la direction d'Expo.02 sur le site de l'artéplage de Neuchâtel. Il nous apparaît néanmoins important que des projets culturels significatifs puissent voir le jour en 2002 en dehors de l'artéplage, dans les régions du canton ou à l'occasion de la journée cantonale.

C'est la raison pour laquelle le Conseil d'Etat a décidé d'alimenter le Fonds pour l'encouragement des activités culturelles et artistiques par un montant supplémentaire de 300.000 francs qui sera inscrit au budget de l'année 2002, afin de soutenir de tels projets. Il appartiendra à un groupe de travail de la commission d'examiner les dossiers qui seront présentés, puis de soumettre des propositions de soutien financier au Conseil d'Etat.

## X. POSITION DE LA COMMISSION NEUCHÂTELOISE EXPOSITION NATIONALE

Les propositions contenues dans ce rapport ont été soumises à la Commission neuchâteloise Exposition nationale.

Cette dernière a accepté sans opposition le principe de la somme demandée pour l'organisation de la journée cantonale.

Le montant nécessaire pour le projet de pavillon Watch Valley a, lui, suscité quelques réactions et interrogations au sein de la commission.

Certains de ses membres ont en effet exprimé le regret que l'on ait renoncé à soutenir des projets régionaux. D'autres se sont demandé s'il était possible de solliciter du Grand Conseil un crédit d'une telle importance avec si peu de détails sur son utilisation. La proposition a été faite d'attendre les réactions de l'industrie horlogère avant de s'engager financièrement et donc de renvoyer cette demande de crédit à l'année prochaine, ce qui présenterait l'avantage de pouvoir mieux informer d'ici là le Grand Conseil.

Le directeur de Tourisme neuchâtelois a pu cependant faire valoir que l'engagement des autorités cantonales serait un atout certain dans les démarches qu'il va entreprendre dès la mi-novembre auprès des sponsors potentiels. Une trop grande frilosité du monde politique serait mal perçue par les milieux appelés à contribuer financièrement à cette réalisation.

Par ailleurs, si l'économie refusait de faire sa part, le projet serait purement et simplement abandonné et les 2,5 millions de francs ne seraient pas dépensés.

Quant à une information plus complète des députés, elle sera mise en oeuvre par Tourisme neuchâtelois dans le courant du mois de septembre.

Suite à ces explications, la commission cantonale a décidé de soutenir l'octroi de ce crédit à l'unanimité de ses membres, moins deux abstentions. Enfin, la commission a soutenu à l'unanimité le principe d'une alimentation du fonds pour l'encouragement des activités culturels et artistiques en 2002.

## XI. CONCLUSIONS

Une exposition nationale est un événement rare pour le pays. Il s'agit pour la Suisse, à une telle occasion de réaffirmer sa capacité à s'ouvrir, de confirmer sa volonté de vivre, sa diversité culturelle et linguistique dans l'unité du lien confédéral et de démontrer ses facultés d'innovation et de créativité.

L'Expo.02 n'est pas seulement le fait de cinq cantons et de quatre villes. Cette réalisation doit être celle du pays tout entier. C'est donc des sentiments de satisfaction et de fierté que nous éprouvons à l'égard d'une manifestation nationale qui se déroulera dans notre région.

Les retombées économiques d'une telle exposition ne se limiteront pas uniquement à la ville de Neuchâtel. L'ensemble du canton bénéficiera de cet événement. Il s'agit, dès lors, d'attacher une grande importance à l'effet d'image que le canton de Neuchâtel offrira à cette occasion, effet dont il est essentiel que l'on puisse bénéficier à long terme. Dans ce but, avec le soutien de la Commission neuchâteloise Exposition nationale, nous proposons de mettre à disposition un crédit total de 2.870.000 francs, dont l'affectation est la suivante :

- 870.000 francs pour l'organisation de la journée cantonale et l'accueil des Appenzellois ; dont à déduire 500.000 francs, participation de la Loterie romande, soit au total 370.000 francs ;
- 2.500.000 francs pour le projet de Tourisme neuchâtelois.

Pour l'ensemble de ces motifs, nous vous prions de bien vouloir prendre en considération le présent rapport, d'adopter le projet de décret ci-après et de classer la motion Muriel Barrelet et Jean Studer 97.126, du 23 juin 1997, intitulée «Création d'un groupe cantonal chargé de soutenir et de coordonner les initiatives suscitées par l'Expo 2001, en particulier sur le plan culturel».

Veillez croire, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, à l'assurance de notre haute considération.

Neuchâtel, le 23 août 2000

Au nom du Conseil d'Etat :

<i>Le président,</i>	<i>Le chancelier,</i>
T. BÉGUIN	J.-M. REBER

Décret  
portant octroi d'un crédit de 2.870.000 francs  
destiné à l'organisation de la journée cantonale,  
à la promotion des régions et du tourisme,  
à l'occasion de l'Expo.02

---

*Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,*  
sur la proposition du Conseil d'Etat, du 23 août 2000  
*décède:*

Article premier Un crédit de 2.870.000 francs est accordé au Conseil d'Etat pour l'organisation de la journée cantonale, la promotion des régions et du tourisme, à l'occasion de l'Expo.02.

Art. 2 Le Conseil d'Etat est autorisé à se procurer, éventuellement par la voie de l'emprunt, les moyens nécessaires à l'exécution du présent décret.

Art. 3 Le crédit sera amorti conformément aux dispositions du décret concernant l'amortissement des différents postes de l'actif des bilans de l'Etat et des communes, du 23 mars 1971, modifié le 21 octobre 1980.

Art. 4 Le présent décret est soumis au référendum facultatif. Le Conseil d'Etat pourvoit, s'il y a lieu, à sa promulgation et à son exécution.

Neuchâtel, le

Au nom du Grand Conseil :

*Le président,            Les secrétaires,*